

LE COURRIER PICARD (AMIENS) 26-12-2007

Les antis-pub préparent leur défense

Deux Amiénois sont convoqués devant la justice le 20 mars prochain. En pleine période de fêtes de Noël, ils ont interpellé le public sur les excès de la pub, ils cherchent des fonds pour leurs actions.

Nous vendons des parts de tartes et faisons un appel aux dons afin de récolter des fonds pour pouvoir assurer notre défense le 20 mars prochain : nous sommes convoqués devant la justice. Rappel des faits : le 27 octobre dernier, le collectif des déboulonneurs amiénois avait mené une première action non violente contre l'abus de publicité sur l'espace public. Laurent Gayral et Sylvain Bonneau avaient été interpellés par la police et maintenus en garde à vue pendant près de 17 heures « éprouvantes » pour avoir... barbouillé un panneau publicitaire. Les deux Amiénois ont reconnu les faits et ont spontanément présenté leur carte d'identité lors de leur interpellation par la police.



Les déboulonneurs amiénois ont installé un stand avant les fêtes de Noël sur la place Gambetta.

Refus du prélèvement ADN : ils ne sont pas des délinquants

Ils sont adeptes de la désobéissance civile, et c'est ce même combat qui les a amenés à refuser le prélèvement ADN pendant leur garde à vue. « Nous avons refusé ce prélèvement que l'on nous a présenté comme obligatoire. Je sais que j'ai le droit de refuser, même si ce refus risque de me valoir un deuxième procès », commente Laurent Gayral. Ils ont aussi refusé de se faire prendre en photo et de donner leurs empreintes digitales.

Une convocation au tribunal d'Amiens leur a été notifiée pour le 20 mars 2008. Afin de récolter des fonds pour assurer leur défense, les

déboulonneurs ont recours aux dons et aux soutiens en vendant des tartes, gâteaux... car Laurent Gayral et Sylvain Bonneau encourrent 75000 euros d'amende ainsi que cinq ans de prison pour avoir barbouillé « pollution mentale » sur le panneau Decaux.

Dans leurs revendications, le col-

lectif demande la suppression de tous les dispositifs d'affichage dont la taille dépasse 50 cm par 70 cm « qui est la taille de l'affichage associatif », mais aussi la suppression de tous les dispositifs consommant de l'énergie. « Bien que politique, nous rappelons que cette action n'a aucun lien avec quelques partis que ce soit. Il

s'agit d'un geste politique individuel de protestation à l'encontre du matraquage publicitaire, qui ne voit dans le citoyen qu'un consommateur. »

L.H.

• Pour contacter le collectif des déboulonneurs, tél. : 03 22 47 37 59, deboulonneursamiens@no-log.org